

« La réforme de la formation professionnelle »

<p>Objectifs de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer l'impact des nouvelles dispositions législatives et conventionnelles sur les obligations de l'employeur et des organismes de formation en matière de formation professionnelle. • Prendre en compte la réforme du financement de la formation. • Anticiper l'impact du compte personnel de formation. • Préparer la mise en œuvre du nouvel entretien professionnel. • Identifier les dispositifs et outils à disposition du salarié. • Se préparer à conduire la politique formation dans ce nouveau cadre juridique
<p>Contenu du programme</p>	<p>La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a été promulguée le 5 mars 2014.</p> <p>La réforme en 10 points :</p> <p>1. Certains dispositifs de formation évoluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'entretien professionnel • L'évaluation du parcours du salarié • Les pénalités financières • Nouveautés relatives au plan de formation • Nouvelles conditions pour bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE) <p>2. Le compte personnel de formation (CPF) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De quoi s'agit-il ? • Pour qui ? • Formations éligibles ; • Financement ; • Quel rôle pour l'employeur dans la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation ? • Modifications du champ de la formation professionnelle et nouvelle définition de l'action de formation. Que devient la notion d'imputabilité ? <p style="text-align: center;">QUIZ SUR LE CPF</p> <p>3. Le conseil en évolution professionnelle (CEP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De quoi s'agit-il ? • Pour qui ? <p>4. Les règles de financement de la formation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les conséquences de la réforme du financement de la formation • L'impact de la suppression du 0,9 %. • Les nouvelles contributions et leur affectation : quels financements OPCA après la réforme ? <p>5. La professionnalisation et l'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les modifications apportées à la professionnalisation : contrat et période. • Les modifications apportées à l'apprentissage. <p>6. Les missions des OPCA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En matière de collecte, notamment

	<ul style="list-style-type: none"> • Autres missions <p>7. La renégociation des accords de branche afin de les adapter au nouveau contexte de financement de la formation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en matière de GPEC • et de création du CPF <p>8. Création du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle.</p> <p>9. Extension des bénéficiaires de la préparation optionnelle à l'emploi (POE)</p> <p>10. Le rôle accru des représentants du personnel en matière de consultation relative à la formation professionnelle</p>
Modalités pédagogiques	<p>Apports théoriques : se référant au cadre législatif, à des éléments techniques et méthodologiques, à des notions et concepts.</p> <p>Présentation d'études de cas, de documents</p> <p>Echanges et analyse des pratiques entre participants</p> <p>Résolutions de situations problèmes / Mise en situation</p>
Durée	1 jour
Public	RH, Assistants RH, DAF, Dirigeants, IRP